

Fiche de poste

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Intitulé du poste :	Médecin de santé publique
Corps concernés :	Médecin de santé publique
Affectation :	Ministère de la Justice Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE)
Localisation :	Millénaire 3 : 35, rue de la Gare Paris 75019
Poste profilé :	Oui

I – Missions et organisation de la sous-direction

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre. Elle assure à travers ses services ou le secteur social habilité la mise en œuvre des décisions judiciaires.

La sous-direction des missions de protection et d'éducation élabore, en liaison avec les autres directions du ministère, les réflexions et les normes juridiques ainsi que les références pédagogiques et institutionnelles intéressant la protection de l'enfance et de la jeunesse, la prévention et le traitement de la délinquance juvénile, dans le cadre des compétences du ministère de la justice. Elle assure le pilotage national des activités de protection judiciaire confiées aux structures quel qu'en soit le statut. Elle suit l'ensemble des dossiers relevant de sa compétence au plan international et est associée aux négociations ainsi qu'au traitement du contentieux européen et international concernant la protection judiciaire de la jeunesse.

Au sein de cette sous-direction, le pôle santé est positionné comme une ressource mise à disposition de l'ensemble de ses bureaux et services pour le déploiement transversal :

- de la démarche de promotion de la santé au sein de la SDMPJE comme de l'ensemble de la DPJJ et la prise en compte, dans les travaux en cours selon les besoins,
- des questions de santé relatives à la prise en charge des mineurs sous protection judiciaire.

L'équipe du pôle santé impulse et soutient la démarche de promotion de la santé des jeunes pris en charge auprès des bureaux et service de la SDMPJE à chaque fois que cela est pertinent et possible. Elle contribue ainsi aux projets portés par les responsables des bureaux et services en même temps qu'elle dirige l'action dans son champ de compétence et sa limite d'intervention, en fonction des orientations reçues. Elle favorise la transversalité du portage des projets de promotion de la santé avec les autres sous directions et les chargés de mission de la Direction. Elle fait l'interface avec les partenaires publics et associatifs du secteur de la santé publique, de la santé mentale, en lien avec les bureaux et services concernés à la prise en compte de la santé des mineurs sous protection judiciaire dans les politiques publiques investies par la PJJ.

II - Missions et organisation du pôle

Le pôle santé est constitué d'une équipe de professionnels de santé publique et de santé mentale :

Une infirmière de santé publique, un-e psychologue, un-e médecin psychiatre, un médecin de santé publique

Il est régi par un fonctionnement d'équipe non hiérarchique. Les membres de l'équipe élaborent collectivement chaque production soumise à la sous-direction et sont les garants de sa qualité. Ils organisent leur travail individuel en fonction de leurs champs de compétences et de manière à concilier

la conduite des dossiers communs à l'équipe, celle de leurs dossiers propres et les réponses aux commandes dont ils sont destinataires.

III - Description du poste

- Le médecin de santé publique au sein du pôle santé est avec l'ensemble du pôle santé, référent en matière de politique de santé publique et de promotion de la santé pour la sous-direction et la direction. Il devra :
- maîtriser l'approche de promotion de la santé (être capable de porter un plaidoyer en promotion de la santé) et les modalités de construction, diffusion et déclinaison d'une politique publique de santé.
- maîtriser la conduite de projet.
- être sensibilisé à la santé des jeunes, particulièrement des jeunes vulnérables et si possible avoir une expérience dans ce domaine.
- disposer de qualités de communication écrite et orale, en public, de qualités relationnelles et de négociation, de forte capacité à travailler en équipe.
- Etre capable de travailler dans un environnement d'administration centrale (ligne hiérarchique, gestion de commandes, capacité à représenter la sous-direction ou la direction...).
- Maîtriser les outils bureautiques
- En interne :
- Il est chargé avec les autres membres du pôle santé de la cohérence du portage de la démarche PJJ promotrice de santé, au sein de l'administration centrale et dans sa déclinaison dans les interrégions et à l'ENPJJ :
- Plaidoyer interne, travail en transversalité au sein de la sous-direction et de la direction avec l'ensemble des bureaux et entités.
- Rédaction des orientations PJJPS ou leurs déclinaisons
- Suivi des orientations (démarche d'évaluation)
- Production de documents pédagogiques, rédaction d'articles
- Contribution aux formations proposées à l'ENPJJ (contribution aux programmes voire aux interventions auprès des professionnels)
- Animation de groupes de travail
- Réponses aux questions des territoires sur des questions de santé en lien avec la prise en charge des jeunes
- Traitement des commandes de la Direction ou du Ministère portant sur le champ de la santé des jeunes, la politique de santé, ou des avis d'opportunité sur des perspectives de travail ou de partenariat, réponses à des courriers parlementaires.
- Soutien de la prise en compte de la santé et du bien-être des professionnels de la PJJ par le service des ressources humaines (projets commun...)

- Contribution par son expertise à enrichir les productions de la Direction : projets de loi, décrets, circulaires, notes, documents thématiques, séminaires, rencontres ou ateliers

En externe :

Il est chargé avec les autres membres du pôle santé de s'assurer de la prise en compte du public des jeunes prise en charge par la PJJ dans les instances interministérielles et les productions de ces instances et de la représentation de la sous-direction ou direction dans l'ensemble de ces instances :

- Suivi de la convention cadre de partenariat en santé publique DGS DPJJ du 25 avril 2017
- Participation à la Stratégie Santé des Personnes Placées Sous Main de Justice (SSPPSMJ), co-portée par les ministères de la Justice et de la Santé, co-pilotage avec la Direction de l'administration pénitentiaire de l'axe 2 Promotion de la santé
- Participation à des Réunions interministérielles (RIM) sur les sujets de santé des jeunes
- Ecriture d'articles pour des revues externes, communication dans des colloques ou congrès

Les pièces de candidature sont à adresser en copie à
Mme Achouak HANHANI - Chef du pôle administratif

Achouak.Hanhani@justice.gouv.fr

Pour tous renseignements s'adresser à :

Madame Muriel EGLIN Sous-directrice SDMPJE

Muriel.Eglin@justice.gouv.fr

Madame Frédérique BOTELLA Adjointe à la sous directrice SDMPJE

Frederique.Botella@justice.gouv.fr